



Que font les banques avec notre argent ?

Xavier Dupret/Philippe Samek (Secrétaire national CNE Finances)
Décembre 2017
29.900 signes

Aux Etats-Unis, les 5 plus grosses banques contrôlaient, en 2014, plus de 44% des 15.000 milliards d'actifs du secteur. JPMorgan possédait, sur ce total, 2.000 milliards d'actifs, soit 13,1% des actifs du pays. La Bank of America concentrait 9,8% des actifs avec 1.500 milliards de dollars. Mêmes données à peu de choses près pour Wells Fargo (9,6% des actifs bancaires US avec 1.470 milliards d'actifs inscrits dans sa comptabilité).

Citigroup suivait de près ce trio de tête avec 1.400 milliards d'actifs inscrits sur son bilan. Dans le cas de cette banque, le taux de détention est de 9,2%.

Concentration du capital

US Bank ferme la marche avec 387 milliards d'actifs, soit 2,5% des actifs bancaires aux Etats-Unis¹.

Répartition des actifs bancaires des 5 plus grosses banques US (2014)

	% des actifs bancaires US	Actifs en milliards de dollars
JPMorgan	13,1	2000
Bank of America	9,8	1500
Wells Fargo	9,6	1470
Citigroup	9,2	1400
US Bank	2,5	387
Total	44,2	6757

Source : Forbes, édition mise en ligne du 3 décembre 2014.

¹ Forbes, édition mise en ligne du 3 décembre 2014.

Nous pouvons donc déduire que la totalité des actifs détenus par les banques aux Etats-Unis se chiffrait à 15.357 milliards de dollars en 2014 aux Etats-Unis.

En termes de tendances, on ne peut que pointer une augmentation puisque le total des actifs des banques US était de 13.570 milliards de dollars en octobre 2008. Entre 2014 et 2016, le mouvement d'augmentation des actifs bancaires était lui aussi patent puisqu'en l'espace de deux ans, les actifs des banques US sont passés de 15.357 à 16.770 milliards de dollars.

Cette explosion des actifs saute davantage encore aux yeux lorsqu'on prend la peine d'adopter un grand angle. Au 1^{er} janvier 2001, le total des actifs bancaires US équivalait à 7.460 milliards de dollars. En 16 ans, la valeur des actifs des banques US a donc plus que doublé² (il s'agit d'une progression de 100%) en valeur nominale alors que le taux d'inflation cumulé sur la même période a été de 39%. Un tel chiffre rend difficile d'exclure l'hypothèse de l'approfondissement de la financiarisation de la vie économique états-unienne. Cependant, en rigueur des termes, les chiffres relatifs à cette tendance ne permettent pas, à eux seuls, de démontrer l'évolution de la concentration dans le secteur.

Cette dernière, après avoir beaucoup progressé dans les années 1990 et 2000, s'est stabilisée à partir de la crise de 2008. Il y a vingt ans, en 1997, les Big Five du secteur bancaire états-unien regroupaient 25,71% des actifs financiers du pays. En 2007, cette part était passée à 43,74%. En un an, le grand capital bancaire américain avait concentré 12 points de pourcentage en plus. Entre 2007 et 2010, la concentration continue à progresser puisque la part des Big Five passe aux Etats-Unis à 48,11%. Par la suite, on observe une tendance à la stabilisation autour des 45%.

Le nombre d'établissements de crédit dans la zone euro est passé de 7.676 en 2008 à 5.681 en 2016. Il s'agit là d'une diminution de 26%³ depuis le début du déclenchement de la crise des emprunts *subprimes*. Ce mouvement est particulièrement spectaculaire. Il s'est, en effet, traduit par une diminution du nombre d'agences avec la disparition de 9.100 unités, points de contact. Le secteur bancaire européen a également fait passer à la trappe, au cours de cette folle décennie, plus de 50.000 emplois.

On peut clairement constater que le secteur bancaire européen est plus concentré que son homologue américain. Prenons quelques exemples en Belgique et dans les pays voisins.

En 2015, les cinq plus grosses banques de l'Hexagone représentaient en France 72,89% des actifs des banques commerciales du pays. Aux Pays-Bas, les choses sont plus tranchées encore puisque le Top Five bancaire local pesait pour 92,67% des actifs des banques commerciales bataves. L'Allemagne se caractérisait par un taux de concentration de 83,77%.

Pour la Belgique, les données s'établissent comme suit. Les Big Five du secteur bancaire belge détenaient dans leurs bilans 90,73% des actifs des banques commerciales⁴. Le niveau de concentration dans le secteur a, certes, légèrement baissé depuis l'éclatement de la crise de 2008. A l'époque, la concentration bancaire chez nous était de 95,36%. On ne peut donc que constater un niveau très élevé de concentration bancaire en Belgique. Cette concentration

² Federal Deposit Insurance Corporation, janvier 2017.

³ European Banking Federation (EBF), Structure and economic contribution of the banking sector, Url : http://www.ebf.eu/facts_and_figures/structure-and-economic-contribution-of-the-banking-sector/, date de consultation : 19 octobre 2017.

⁴ Federal Bank of Saint Louis, 2015 5 bank asset concentration by nation, Url : <https://www.stlouisfed.org/>, 23 octobre 2017.

s'opère sur un *modus operandi* d'universalisation des services dont l'impact sur la concentration reste à analyser.

On peut, en effet, discuter des critères de sélection qui permettent d'appréhender le niveau de concentration du secteur bancaire tel que proposés par notre source de référence. En l'occurrence, il s'agit de la Fed. Cette dernière nous semble trop insister sur la distinction entre banques commerciales et banques d'investissement. Les banques commerciales (ou banques de dépôt) collectent l'épargne des personnes physiques et morales et leur accordent des prêts tandis que les banques d'affaires qui travaillent exclusivement pour des entreprises. La Fed reprend les bilans des cinq plus grosses banques d'un pays et les rapporte aux actifs des seules banques commerciales. Cela fait apparaître des taux de concentration plus élevés que si on rapportait les actifs de ces cinq mégabanques, qui ont toutes commencé comme banques de dépôt avant de diversifier leurs activités, à la totalité des actifs bancaires, banques d'affaires incluses. On peut, de surcroît, douter de la pertinence qu'il y a à maintenir ce *distinguo* depuis le démantèlement en 1999 du Glass-Steagall Act qui, aux Etats-Unis, assurait une stricte étanchéité entre les banques de détail opérant avec des particuliers et la finance de marché *stricto sensu*.

L'Europe était, pour le coup, en avance sur l'Oncle Sam en ce qui concerne le développement de la banque universelle. Le modèle bancaire européen a, en effet, connu la métamorphose de l'universalisation des services bancaires bien plus tôt. En tout état de cause, « la déréglementation de l'industrie bancaire européenne dans les années quatre-vingts, en accroissant les pressions concurrentielles, a fortement contribué aux restructurations qui ont affecté ce secteur. Ce vaste mouvement de réorganisation de l'industrie bancaire s'est souvent accompagné d'un brouillage des frontières entre catégories d'intermédiaires financiers ».⁵ A partir de la deuxième moitié des années 1980, la construction européenne s'est, en effet, accompagnée de la formation de conglomerats financiers à l'échelle de l'Europe continentale à la suite d'une impressionnante vague de fusions-acquisitions.

Stabilité financière, concentration et accumulation

A la différence des mauvais sociologues, les journalistes (du moins, ceux qui sont les moins prisonniers de leur jargon corporatiste) le savent bien. Un fait pur, cela n'existe tout bonnement pas. Il n'existe que des clés de lectures qui mettent en lumière certaines parties du réel. Pour en revenir à nos moutons, on ne peut parler de la concentration bancaire sans partir d'une grille de lecture pointant un enjeu sensible dans le secteur depuis 2008, à savoir celui de la stabilité financière.

Puisqu'il est possible à la banque universelle d'adosser des stratégies de haut rendement (donc risquées) sur les dépôts des particuliers et des entreprises ainsi que les intérêts versés sur les prêts, on peut craindre, vu l'importance des sommes en jeu, un phénomène d'amplification des hausses (ou des baisses) de cours sur les marchés. Des mouvements de bank runs peuvent alors se former avec des cohortes d'épargnants venant retirer leurs économies des banques en cas de retournement brusque des cours. Une configuration de ce type rend possible un resserrement du crédit susceptible de plomber sérieusement les perspectives de croissance d'une économie.

Dès lors, comment rendre compte de la concentration du secteur bancaire en Belgique ? Nous allons mettre en rapport les actifs des 5 premières banques du pays en précisant qu'il s'agit de banques universelles. L'intérêt de cette précision sera détaillé après exposition du tableau

⁵ Schlom Laurence. Les conglomerats financiers : Un défi prudentiel. in Revue d'économie financière, n°39, 1997. Réflexion sur le système bancaire français, p.125..

faisant le point sur la concentration des bilans bancaires en Belgique. Les sources utilisées pour ce tableau proviennent directement de la fédération patronale du secteur, Febelfin.

**Classement des banques établies en Belgique d'après le total du bilan en 2015
(millions d'euros)**

Place	Type	Dénomination	Montant (en millions d'EUR)
1	FI	BNP Paribas Fortis Bank	273.683
2	BE	KBC Bank	217.626
3	BE	Belfius Bank	176.962
4	FI	ING België	151.989
5	SE	ING Bank NV	84.104
6	SN	SMBC - Brussels Branch (31/03/2016)	68.755
7	FI	The Bank of New York Mellon SA	35.098
8	BE	Argenta Banque d'Epargne	33.862
9	FI	AXA Bank Europe S.A.	30.910
10	BE	Crelan	22.635
11	FI	Euroclear Bank	19.756
12	SN	The Bank of New York Mellon (Brussels Branch)	19.749
13	FI	RECORD	19.667
14	SE	JP Morgan International Bank Ltd	17.194
15	SE	Deutsche Bank A.G.	13.583
16	BE	CBC Banque	10.868
17	FI	bpost banque	9.754
18	SE	Rabobank Nederland (6)	9.026
19	BE	Banque Degroof Petercam (30/09/2015) (7)	7.899
20	FI	Banque Nagelmackers (8)	6.598
21	SE	ABN AMRO Bank SA	5.907
22	BE	Bank J. Van Breda & C°	4.718
23	FI	Crédit Professionnel (BKCP)	3.712
24	BE	VDK Spaarbank	3.626
25	FI	Santander Benelux	3.145
26	BE	Keytrade Bank	3.029
27	FI	Beobank SA (9)	2.687
28	BE	Banque CPH	2.417
29	SE	Fortuneo SA (10)	2.091
30	SE	F. Van Lanschot Bankiers NV	2.083
31	BE	Delen Private Bank (11)	1.821
32	SE	Triodosbank	1.701
33	SE	Commerzbank AG	1.558
34	FI	Banca Monte Paschi Belgio	1.558
35	SE	BNP Paribas	1.524
36	SE	Société Générale (Brussels Branch)	1.324
37	BE	Europabank	1.320
38	FI	Puilaetco Dewaay Private Bankers	1.286
39	SE	BNP Paribas Securities Services CVA	1.269

40	SN	Bank of Baroda (31/03/2016)	1.229
41	SE	NIBC Bank	1.222
42	FI	Société Générale Private Banking	952
43	SE	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria	923
44	SN	The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ Ltd (31/03/2016)	823
45	FI	MeDirect Bank SA (12)	805
46	SN	Bank of India (31/03/2016)	732
47	FI	Banque Eni	699
48	SE	Edmond de Rothschild (Europe)	691
49	SE	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	687
50	FI	Byblos Bank Europe	600
51	BE	Centrale Kredietverlening	572
52	BE	ABK Bank	550
53	FI	Shizuoka Bank (Europe) (31/03/2016)	534
54	SE	Mizuho Bank Nederland NV - Brussels Branch	516
55	SE	Banque de Luxembourg SA	501
56	SE	Crédit Agricole Luxembourg, succursale en Belgique (13)	489
57	SE	Industrial & Commercial Bank of China (Europe)	454
58	SE	Bank of China (Luxembourg) SA	444
59	FI	Banque Transatlantique Belgium	443
60	SE	Banque PSA Finance SA	433
61	SE	BinckBank SA	391
62	SE	CACEIS Bank Luxembourg SA	375
63	SE	The Royal Bank of Scotland Plc	354
64	SE	Lombard Odier (Europe) SA - Luxembourg	351
65	SN	Union Bank of India	342
66	FI	United Taiwan Bank	306
67	SE	Citibank International Limited	302
68	BE	Dierickx, Leys & Cie Effectenbank	276
69	SN	Bank of America	220
70	SE	Rothschild & Cie Banque GCV	216
71	SE	HSBC Bank plc	204
72	SE	FCE Bank PLC	201
73	SE	Demir Halk-Bank Nedl., Brussels Branch (DHB Bank)	177
74	SN	JPMorgan Chase Bank, National Association	124
75	BE	van de Put & CO Banquiers Privés (14)	99
76	SE	Caisse d'Epargne Nord France Europe	98
77	SE	CNH Industrial Capital Europe	84
78	SE	Aareal Bank AG - Brussels Branch	79
79	SE	CNH Industrial Financial Services SAS	70
80	SE	Compagnie de Banque Privée Quilvest	68
81	SE	Crédit Foncier de France SA	63
82	SE	Attijariwafa Bank Europe	59
83	SE	Credit Europe Bank	57
84	SN	Habib Bank	27
85	SE	Natixis Bank SA	26
86	SE	Banco Santander	17

87	SE	Banque Chaabi du Maroc	15
88	SE	RBC Investor Services Bank SA	8
89	SE	Elavon Financial Services Limited, Belgian branch (15)	4
90	SE	Banque Degroof Luxembourg (16)	3
91	SE	LCH. Clearnet SA	3
92	SE	JP Morgan Europe Ltd	2
93	SE	Hoist Kredit AB	2
94	SE	Union Bancaire Privée (Europe)	1
/	/	<i>Total des bilans</i>	<i>1.295.416</i>

Source : Febelfin, rapport 2016.

Pour faciliter la lecture de ce tableau, on voit que les banques sont répertoriées selon leur type. En l'espèce, il s'agit de ceci :

<u>TYPE DE BANQUE:</u>
BE : banque de droit belge à majorité belge.
FI : filiale, banque de droit belge à majorité étrangère.
SE : succursale, banque de droit étranger dont la maison-mère est établie dans un Etat membre de l'UE.
SN : succursale, banque de droit étranger dont la maison-mère n'est pas établie dans un Etat membre de l'UE.

Doit-on intégrer les sociétés de droit étranger dans notre calcul ? En y regardant d'un peu plus près, on s'aperçoit que toutes les banques présentes en Belgique et labellisées SE ne sont pas sans incidences sur le fonctionnement de l'économie belge. Si, par exemple, la banque PSA Finance SA, soit la banque du groupe PSA (Peugeot-Citroën) qui finance les prêts des acheteurs des deux marques précitées pique salement du nez, l'impact sur les ventes de ces deux groupes en Belgique connaîtra des difficultés. Ce qui aura un impact sur le PIB belge. Très concrètement, des ventes de Peugeot ou de Citroën en baisse, cela se reflétera inévitablement dans la comptabilité nationale. De surcroît, des banques de droit étranger collectent l'épargne des citoyens de ce pays. C'est par exemple le cas des Hollandais de NIBC Direct. Si NIBC Direct connaît de gros soucis à l'avenir, la garantie des dépôts dépendra de la législation hollandaise et de la volonté du gouvernement de ce pays de rembourser des citoyens belges. De plus, un ménage qui a vu la totalité ou ne fût-ce qu'une partie de son épargne fondre à la suite d'un accident de parcours sur les marchés ne risque pas de se livrer à la surconsommation dans les mois qui suivent la débâcle. Là encore, l'influence sur le PIB et l'activité économique en Belgique existe. Il faut donc comptabiliser les succursales de droit étranger dans nos calculs.

Exprimée de façon plus théorique, cette inclusion répond à la définition de la sphère de la circulation chez Marx. La diffusion du capital passe par l'argent. Et dès qu'on place son argent dans une banque, on entre dans le grand carrousel de la formation et l'accumulation de capital. D'un point de vue capitaliste (donc d'accumulation du capital), amasser des moyens de paiement n'a strictement aucun sens. On n'accumule, en effet, rien en thésaurisant. L'argent est un instrument pour le capital. C'est ce qu'explique Marx dans cette citation que devrait méditer tout épargnant votant pour le MR pour protéger son petit bas de laine. « Acheter pour vendre, ou mieux, acheter pour vendre plus cher, A—M—A' », voilà une forme qui ne semble propre qu'à une seule espèce de capital, au capital commercial. Mais le capital industriel est aussi de l'argent qui se transforme en marchandise et, par la vente de cette dernière, se retransforme en plus d'argent. Ce qui se passe entre l'achat et la vente, en dehors

de la sphère de circulation, ne change rien à cette forme de mouvement. Enfin, par rapport au capital usuraire, la forme A—M—A' est réduite à ses deux extrêmes sans terme moyen ; elle se résume, en style lapidaire, en A—A', argent qui vaut plus d'argent, valeur qui est plus grande qu'elle-même.»⁶ Notre petit épargnant votant pour le néolibéralisme afin de se protéger ne sait pas qu'il vient, en fait, de se mettre en bien mauvaise posture. Son épargne, c'est, en effet, du capital dont autrui se servira amplement et dont il ne verra que fort peu les bénéficiaires. Les banques, même de droit étranger, œuvrent, comme les banques de droit belge, à la circulation du capital.

En tenant compte de toutes ces remarques, on obtient alors un taux de concentration du capital bancaire qui est le suivant.

Actifs des 5 principales banques opérant en Belgique (millions d'euros) en 2015

BNP Paribas	
Fortis Bank	273.683
KBC Bank	217.626
Belfius Bank	176.962
ING België	151.989
ING Bank NV	84.104
TOTAL	904.364

Nous avons vu que la totalité des actifs bancaires en Belgique s'élève à 1.295.416 millions d'euros. Le taux de concentration que nous obtenons est de 69,8%.

Toutes les banques qui sont reprises auparavant sont des banques universelles. Cela signifie que l'épargne des ménages en Belgique (qui se retrouve principalement chez BNP Paribas Fortis, KBC, ING et Belfius) couvre des stratégies à haut rendement et pas spécialement une activité de prêts à destination des entreprises locales. Les chiffres sont très clairs. Pour s'en convaincre, on scrutera avec intérêt l'évolution des prêts par rapport aux dépôts en Belgique. Ces derniers n'ont toujours pas retrouvé leur niveau d'avant la crise.

En 2007, les banques belges avaient prêté pour 68,226% de leurs dépôts au secteur privé national. En 2016, ce taux était de 63,36%⁷. Ce taux ne dit toutefois rien des secteurs qui bénéficient des prêts bancaires. On peut admettre que la désindustrialisation et la tertiairisation concomitante de l'économie belge sont bien passées par là. Autrement dit, il se pourrait fort bien qu'une partie non négligeable de ce taux de prêts à destination du secteur privé (en diminution comme nous l'avons vu) profite à des acteurs du secteur financier. Pour répondre à la question « que font les banques avec nos sous ? », nous allons devoir procéder par élimination.

Intéressants tâtonnements

Le financement du secteur privé par les banques qui retrouve un peu des couleurs après la chute de 2007 profite-t-il au secteur productif ou gonfle-t-il diverses bulles ? Pour répondre à cette question, nous allons analyser longitudinalement les performances en termes de returns du secteur bancaire belge et envisager de dresser un parallélisme avec la croissance du PIB belge. On peut, de surcroît, supposer que si la courbe du crédit accordé au secteur privé et

⁶ Marx, Karl, Le Capital. Critique de l'économie politique (1867), Livre Premier « Le procès de production du capital », Quadrige/PUF, Paris, 1993, p.166.

⁷ Banque mondiale, octobre 2017.

celle de la progression du PIB épousent des cheminements comparables, on est présence d'un cas de figures où les prêts alimentent la formation brute de capital fixe au sein de l'économie belge. Dans le cas inverse, on peut logiquement inférer que les banques tirent leurs revenus d'ailleurs.

En 2012, les prêts aux entreprises équivalaient à 54,551% des dépôts des banques opérant en Belgique (contre 54,962% en 2011) et l'économie belge, cette année-là, connaissait un taux de croissance de 0,1%. En 2013, la Belgique était entrée en légère récession de -0,1% de croissance du PIB. Les prêts aux entreprises avaient, cette année-là, mobilisé 56,572% des dépôts. En 2014, alors que les prêts aux entreprises avaient entamé les dépôts pour 58,209%, le taux de croissance du PIB avait été de 1,6%. En 2015, le taux de croissance du PIB de la Belgique a chuté (1,5%) alors que les prêts au secteur privé mesurées en pourcentage des dépôts avaient connu une belle progression par rapport à l'année précédente (61,586%). En 2016, le taux de croissance du PIB de la Belgique tombait à 1,2% et la part des dépôts convertie en prêts au secteur privé franchissait la barre des 63,350%⁸ (+1,5 point de pourcentage par rapport à l'année précédente).

Les mouvements de ces deux variables sont, d'évidence, contrastés. Pour en avoir le cœur net, nous avons cherché à calculer la corrélation entre ces deux variables. On obtient une corrélation légèrement négative (-0.0729) entre l'évolution des prêts aux entreprises rapportés aux dépôts et la croissance du PIB en Belgique. Techniquement, on peut dire que ces deux variables sont pratiquement indépendantes l'une de l'autre.

Les deux auteurs de cette analyse appréciant au-delà du raisonnable l'œuvre d'Alphonse Allais, ils ne résisteront pas à la tentation de raisonner par l'absurde. Se pourrait-il que la part croissante des dépôts convertis en prêts au secteur privé ne puisse, hélas, rien pour doper la croissance dans la mesure où les montants absolus des dépôts seraient en diminution ? Nous allons creuser cette hypothèse. A vrai dire, nous n'avons pas eu grand-chose à faire sinon triturer un peu les bulletins statistiques de la Banque nationale de Belgique.

En janvier 2017, les dépôts bancaires en Belgique s'élevaient à 640.699 millions d'euros⁹. En janvier 2016, ils s'élevaient à 640.291 millions d'euros¹⁰. En janvier 2015, les dépôts en Belgique étaient de 625.966 millions d'euros¹¹. En janvier 2014, les dépôts bancaires pesaient 616.760 millions d'euros en Belgique¹². Un an plus tôt, ces mêmes dépôts valaient, en Belgique, 542.990 millions d'euros¹³ (contre 512.999 d'euros en 2012¹⁴). Nous avons donc établi que les dépôts sont en nette progression en Belgique, près de 25% en 5 ans.

Mais où va donc notre argent ? La question semble d'autant plus pertinente que la formation brute de capital fixe en Belgique est loin d'avoir retrouvé le niveau de 2007-2008 (24,447% en 2007 et 25,731% en 2008). La tendance depuis 2011, en la matière, est plutôt à la diminution.

Formation brute de capital fixe (% du PIB). Belgique (2011-2016)

⁸ Banque Mondiale, septembre 2017.

⁹ Banque nationale de Belgique (BNB), Bulletin statistique trimestriel, 2017-III, p.174.

¹⁰ BNB, Bulletin statistique trimestriel, 2016-III, p.162.

¹¹ BNB, Bulletin statistique trimestriel, 2015-III, p.166.

¹² BNB, Bulletin statistique trimestriel, 2014-III, p.168.

¹³ BNB, Bulletin statistique trimestriel, 2013-III, p.162.

¹⁴ BNB, Bulletin statistique trimestriel, 2012-III, p.196.

2008	25,73
2009	21,66
2010	22,69
2011	24
2012	23,2
2013	22,19
2014	23,11
2015	23,2
2016	22,74

Source : Banque mondiale, septembre 2017.

En 2008, la formation brute de capital fixe en Belgique était de 25,73%. La chute de 2009 est impressionnante avec une perte de plus de quatre points de pourcentage en l'espace de douze mois. Le niveau de l'investissement remonte un peu entre 2009 et 2010. Une reprise vigoureuse semble s'esquisser au cours de l'année 2011. Le niveau des investissements retrouve un niveau intéressant à 24% cette année-là.

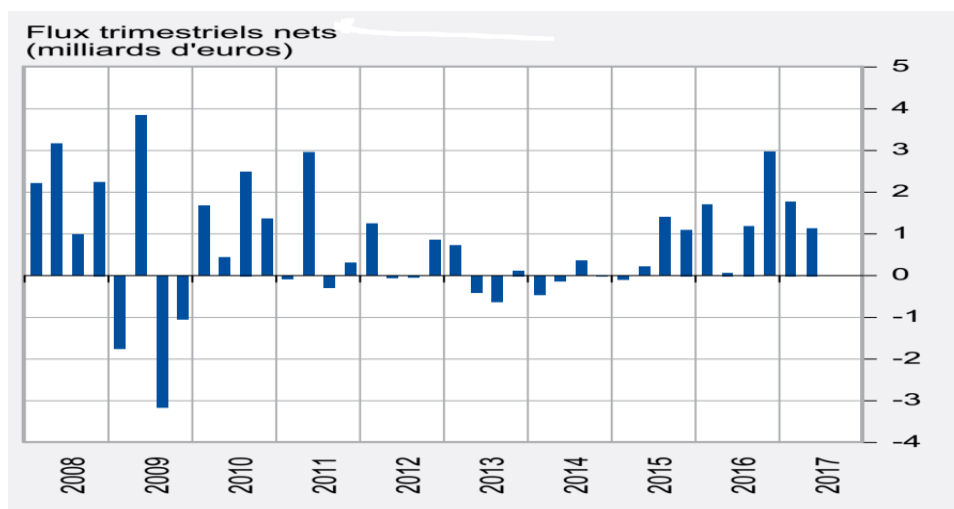
Crédit pour tous ?

Après une chute ininterrompue à partir de 2011 jusque 2013 qui voit l'investissement intérieur brut passer de 24 à 22,19% du PIB, on observe un redressement en 2014 (23,11%) et 2015 (23,2%). A cette époque, le niveau de l'investissement avait retrouvé le niveau de 2012. Depuis, il a retrouvé un niveau plus bas en 2016 (22,74% du PIB). Au cours de ces six dernières années, c'est le deuxième plus mauvais score.

Pour approfondir la réflexion sur la dynamique des investissements en Belgique, on n'hésitera pas à recourir à un examen des chiffres de l'investissement en espèces courantes pour achever de nous convaincre qu'en fait, la crise est loin d'être finie. Les banques, en Belgique, ne prêtent pas spécialement aux entreprises privées non-financières. En 2008, la formation brute de capital fixe mobilisait 124.345.000.000 de dollars US (courants) contre 109.450.000.000 en 2009 et 105.510.000.000 dollars US en 2010. On observe, pour l'année 2011, une remontée jusqu'à 119.112.000.000 dollars. On pouvait alors croire que l'économie belge pouvait retrouver son niveau d'investissement d'avant la crise. Las, en 2012, l'investissement national brut retombait aux alentours de 112.649.000.000 dollars. Une remontée s'opère en 2013 et 2014. Pour ces années, le montant courant en dollars états-uniens des investissements s'élève à 115.431.000.000 en 2013 et 121.587.000.000 en 2014. En 2014, on pouvait croire qu'on était presque revenu au niveau de 2008. La douche écossaise viendra avec les années 2015 et 2016 et leurs niveaux d'investissement plutôt rabougris (104.612.000.000 dollars US en 2015 et 107.208.000.000 dollars US en 2016)¹⁵.

A un investissement aussi morose, correspond un volume plutôt faiblard des prêts aux entreprises non-financières. Le graphique qui suit s'avère particulièrement instructif. Il mesure trimestre par trimestre l'évolution du flux net trimestriel des prêts accordés aux entreprises non-financières en Belgique.

¹⁵ Banque mondiale, juillet 2017.



Source : Banque nationale de Belgique, centrale des crédits, septembre 2017.

Que peut-on repérer ? Le flux net de crédits à destination des entreprises non-financières depuis 2009 a été proche des 18,5 milliards d'euros en valeur courante de janvier 2009 à juin 2017. Une paille si on rapporte ce chiffre à l'augmentation de 25% des dépôts en Belgique depuis 2012 (en chiffres absolus, il s'agit de 128 milliards d'euros).

Comme rien n'est jamais ni blanc ni tout noir, on doit quand même signaler un rebond du crédit aux entreprises en Belgique depuis l'été dernier. Ce dernier s'élève à 3,451 milliards d'euros.

Flux net de crédit aux entreprises non-financières belges (août 2016-août 2017)

août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17
311	-520	1 974	-624	1 482	973	564	678
avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	<u>TOTAL</u>		
903	311	702	337	-184	<u>3451</u>		

Source : Banque nationale de Belgique, crédits octroyés aux sociétés non-financières, bilan agrégé des établissements de crédit, août 2017.

C'est un léger mieux. Mais il est encore trop tôt pour se réjouir. Trois milliards d'euros en un an, c'est, somme toute, bien peu pour pouvoir décréter que la crise est derrière nous. Restons donc prudents.

On ne peut donc guère dire que jusqu'à présent, le gonflement des dépôts en Belgique a alimenté la formation brute de capital fixe en Belgique. Peut-être nos petites économies ont-elles servi à financer les pouvoirs publics ? Et bien non. Depuis 2011, le crédit accordé au gouvernement et aux compagnies publiques de notre pays a plutôt été en diminution.

Crédit accordé aux pouvoirs publics en Belgique de 2010 à 2015 (% du PIB)

2010	21,15
2011	22,98
2012	22,87
2013	20,94
2014	22,61
2015	21,1

Source : Fed of Saint Louis, octobre 2017.

Après une phase d'augmentation entre 2010 et 2012 avec un passage de 21,15% à 22,87% du PIB, on voit clairement que le financement des pouvoirs publics en Belgique a repris un chemin descendant et se situait en 2015 à un niveau inférieur à celui de 2010. On pourra, à ce sujet, faire valoir que la mise à disposition de crédits au profit des pouvoirs publics a augmenté après la crise. Ce type particulier de crédit est, en effet, passé de 19,75% du PIB en 2008 à 22,98% en 2011. Cela dit, le niveau de prêts consentis à destination des pouvoirs publics de 2008 était le plus faible qui ait existé pour la Belgique depuis 1980.

Et quid du consommateur ? Serions-nous occupés, comme on le suggère dans certains milieux décroissants, occupés à nous vautrer dans la fange de la surconsommation ? Le salut de nos âmes implique que nous nous penchions sur les chiffres du crédit à la consommation en Belgique.

Il se trouve que la Banque nationale de Belgique tient un index annuel des crédits accordés aux particuliers. Il comptabilise, commune par commune du pays, les prêts accordés aux particuliers. Soyons précis. Il s'agit d'une addition des prêts à tempérament, des ventes à tempérament, des ouvertures de crédit et des crédits hypothécaires. L'évolution de ces nouveaux crédits est synthétisée dans le tableau qui suit.

<u>Année</u>	<u>Montant des nouveaux crédits accordés au cours de l'année (milliards d'euros)</u>
2008	17,8
2009	40,4
2010	46,1
2011	50,7
2012	45,8
2013	23,5
2014	54,9
2015	28,4
2016	24,1

Source : Banque nationale de Belgique/Centrale des Crédits aux Particuliers, octobre 2017. Calculs de l'auteur

On voit clairement une augmentation des nouveaux crédits accordés à partir de l'éclatement de la crise. Le montant des crédits accordés en 2008 était de 17,8 milliards d'euros. En 2009, on assiste à un doublement de cette variable économique avec 40,4 milliards de prêts consentis cette année-là. Cette augmentation est à mettre au compte d'une très nette progression des emprunts hypothécaires.

Le niveau des prêts reste élevé et augmente continuellement jusque 2011. En 2012, on signalera une légère baisse mais le niveau des prêts aux ménages reste important avec près de 46 milliards d'euros de prêts effectués. On remarque toutefois un fléchissement important en 2013 avec 23,5 milliards de prêts aux ménages. Il est vrai que cette année, l'économie belge était légèrement en récession (-0,1%). On voit une remontée spectaculaire des prêts l'année suivante puisqu'en 2014, les banques belges ont accordé pour près de 55 milliards de prêts aux particuliers. Depuis cette époque, la chute est très perceptible avec une descente ininterrompue depuis deux ans (28,4 milliards en 2015 et 24,1 milliards en 2016). Cette chute tranche avec l'augmentation ininterrompue des dépôts en Belgique et nous amène à poser un bémol aux dénonciateurs zélés de la surconsommation.

Comme nous l'avons vu, les banques belges n'ont pas augmenté leurs prêts aux ménages et aux entreprises en proportion de l'augmentation des dépôts ? Certes, on constate bien une importante augmentation du crédit hypothécaire entre 2009 et 2014. Mais cette tendance est terminée depuis bientôt 4 ans et le niveau des prêts sur ce segment retrouve son niveau d'avant la crise. Or, les banques belges ont connu, au cours des dernières années, un rétablissement ferme de leur rentabilité.

En effet, le différentiel entre les intérêts perçus des débiteurs des banques belges et les intérêts versés à leurs créanciers était de 1,67% en 2015 (dernière date listée par notre base de données¹⁶). C'est un des meilleurs taux du secteur depuis 1996. En 2004, quand les banques belges voyaient l'avenir en rose bonbon, ce taux était de 1,24%. En 2013, alors que le pays était en légère récession, le secteur bancaire voyait ses marges progresser et atteindre 1,46%. C'était pour cette variable de gestion le quatrième meilleur score du secteur bancaire belge depuis 1996. Qu'il soit destiné à l'Etat, aux particuliers ou aux entreprises, le crédit n'a jamais évolué en proportion de l'augmentation des dépôts en Belgique. La spéculation a encore de beaux jours devant elle...

¹⁶ En l'occurrence, la Federal Reserve of Saint Louis, Bank's Net Interest Margin for Belgium [en ligne], Url : <https://fred.stlouisfed.org/series/DDEI01BEA156NWDB>. Date de consultation : 27 octobre 2017.